

En 2011, le pays a consacré 57,1 milliards d'euros à l'enseignement du second degré, soit 41,5 % de la dépense intérieure d'éducation. Depuis 1980, la dépense moyenne par élève a crû de 65,1 % en prix constants pour s'établir à 9 660 euros en 2011.

En 2011, le pays a consacré 57,1 milliards d'euros au second degré (activités d'enseignement et activités liées), soit 41,5 % de la dépense intérieure d'éducation contre 44,9 % en 1980. Stable au début des années 1990, cette proportion connaît une légère hausse de 1995 à 1998, puis décroît régulièrement jusqu'en 2011.

En prix constants, la dépense totale pour le second degré a augmenté de 73,4 % entre 1980 et 2011, soit + 1,8 % en moyenne par an. Au cours de cette période, la dépense par élève a crû de 65,1 % (compte tenu des ruptures de séries en 1999 et en 2006). Moins forte que dans le premier degré, la hausse de cette dépense moyenne ralentit ces dernières années jusqu'à s'inverser en 2011 (- 1,6 %). L'augmentation était due, surtout dans les années 1990, d'une part à l'amélioration de la carrière des enseignants, parmi lesquels agrégés et certifiés sont de plus en plus nombreux (*indicateur 08*), d'autre part aux conséquences des lois de décentralisation. En effet, suite au transfert des crédits d'apprentissage, de transports scolaires (à partir de 1984), de fonctionnement des collèges et des lycées (1986) et d'équipement de ces établissements (progressivement à partir de 1986), les départements et les régions ont massivement participé à la dépense d'éducation dans le second degré. En 2011, la DIE du second degré recule sous l'effet d'une baisse des financements publics (État et collectivités territoriales) de - 1,7 % ; avec la quasi-stabilité des effectifs, cela se répercute sur la dépense moyenne par élève.

À partir de 2006, on assiste à une nouvelle vague de décentralisation avec un transfert de compétences

entraînant la prise en charge des ex-personnels Tos (techniciens, ouvriers et de service) des collèges et lycées publics par les régions et les départements, ainsi que de la part correspondante du forfait d'externat pour les établissements secondaires privés sous contrat. Les collectivités territoriales financent ces nouvelles compétences par le biais de taxes affectées déjà existantes (attribution d'une part de la TICPE et de la TSCA*) : en 2011, elles assurent 23,2 % du financement initial contre 14,0 % en 2000. La DIE du second degré est financée à hauteur de 64,4 % par l'État en 2011 contre 74,1 % en 2000, qui prend en charge la quasi-totalité des personnels (hormis les ex-personnels Tos).

Les comparaisons internationales de dépense moyenne par élève montrent que la France continue de présenter une dépense par élève relativement élevée dans l'enseignement secondaire : 10 700 équivalents-dollars en 2009 contre 9 310 pour la moyenne des pays de l'OCDE.

En 2011, un collégien coûte 8 370 euros, un lycéen 11 470 euros en enseignement général ou technologique et 11 840 euros en enseignement professionnel. Une scolarité commencée à l'âge de trois ans et menant, en 15 ans, à un baccalauréat général et technologique sans redoublement ni raccourcissement de cycle est évaluée à 114 460 euros en 2011 contre 77 880 euros en 1990 (aux prix 2011), soit une augmentation de 47 %. Une scolarité menant à un baccalauréat professionnel, en 16 ans puis en 15 ans à partir de 2008 (mise en place de la réforme de la voie professionnelle), est évaluée à 115 590 euros en 2011, en augmentation de 28 % depuis 1990.

* TICPE (ex-TIPP) : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques ; TSCA : taxe spéciale sur les contrats d'assurance.

La dépense d'éducation pour le second degré comprend l'ensemble des dépenses pour les établissements publics et privés de France métropolitaine et des Dom pour l'enseignement et les activités liées : restauration et hébergement, administration, orientation, médecine scolaire, fournitures scolaires, transports scolaires, rémunération des personnels d'éducation en formation, etc., pour la partie correspondant au second degré. Cette dépense est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la comptabilité nationale. En 1999, il a fait l'objet d'une rénovation ; trois changements importants ont été apportés :

- intégration des Dom ;
- nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels ;
- réévaluation des dépenses des ménages.

À partir de 2006, la loi organique relative aux lois de finances (Lolf) modifie les règles budgétaires et comptables de l'État. Pour le compte de l'éducation, cela a notamment entraîné des changements en matière de charges sociales : elles ont été réévaluées et affectées aux rémunérations des agents de l'État. Les montants des dépenses de la dernière année sont des montants provisoires.

L'indicateur international est présenté en équivalents-dollars convertis en utilisant les parités de pouvoir d'achat qui sont des taux de conversion monétaire permettant d'exprimer dans une unité commune les pouvoirs d'achat des différentes monnaies.

Source : MEN-MESR-DEPP
Pour les comparaisons internationales : OCDE
Champ : France métropolitaine + Dom hors Mayotte, public et privé

01 La dépense d'éducation pour le second degré

(y compris l'apprentissage au niveau secondaire)

France métropolitaine + Dom, public et privé

	1980	1990	2000	2010	2011p
DIE pour le second degré (1)					
aux prix courants (en milliards d'euros)	12,8	30,7	46,8	57,1	57,1
aux prix de 2011 (en milliards d'euros)	32,9	43,1	57,2	57,8	57,1
Part dans la DIE (en %)	44,9	45,2	44,7	41,9	41,5
Dépense moyenne par élève (1) aux prix de 2011 (en euros)	6 010	7 180	9 260	9 820	9 660
Structure du financement initial (en %) (2)					
État		74,1	64,5		64,4
dont MEN – MESR		68,7	61,2		61,1
Collectivités territoriales		14,0	23,4		23,2
Autres administrations publiques et Caf		2,4	2,3		2,3
Entreprises		1,6	2,0		2,1
Ménages		7,9	7,8		8,0

2011p : données provisoires

(1) La réévaluation de la DIE (voir méthodologie indicateur 01) s'applique à l'ensemble de la période 1980-2011.

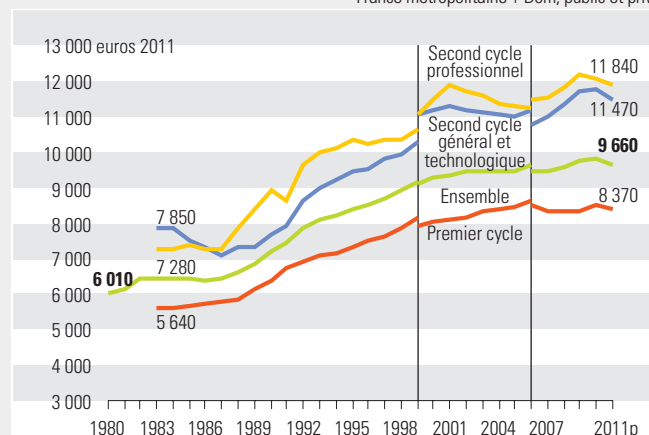
Les dépenses moyennes par élève n'ont été recalculées qu'à partir de 1999.

(2) La structure du financement initial du second degré a fait l'objet d'une nouvelle estimation à partir de 2003.

Source : MEN-MESR-DEPP

02 Évolution de la dépense moyenne par élève du second degré aux prix 2011 (1980-2011)

France métropolitaine + Dom, public et privé



Lecture : ce graphique présente deux ruptures de série :
en 1999, rupture due à la rénovation du compte de l'éducation (France métropolitaine + Dom) ;
en 2006, rupture due à la modification des règles budgétaires et comptables de l'État (Lolf).

Source : MEN-MESR-DEPP

03 Dépense théorique pour quelques scolarités-types, sans redoublement (aux prix de 2011, en euros)

France métropolitaine + Dom, public et privé

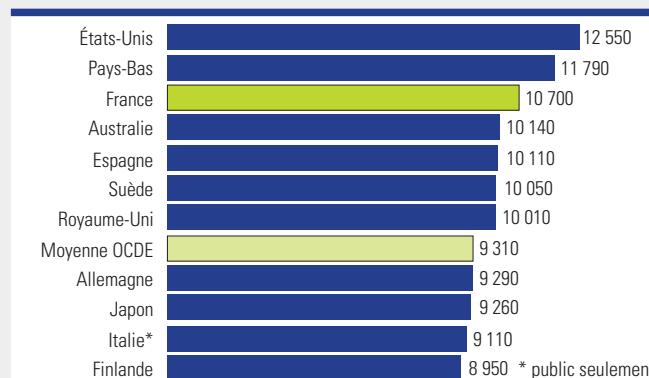
Scolarités-types	Durée totale	Dépense totale	
		1990	2011
Baccalauréat général et technologique	15 ans	77 880	114 460
Baccalauréat professionnel	15 ou 16 ans (1)	90 430	115 590

(1) 16 ans avant la réforme de la voie professionnelle qui commence à s'appliquer progressivement à partir de la rentrée 2008, 15 ans ensuite.

Source : MEN-MESR-DEPP

Dépense moyenne pour un élève du secondaire

Public et privé, en équivalents-dollars (2009)



Source : OCDE, Regards sur l'éducation, édition 2012